



Bonjour à tous,

Beaucoup d'informations importantes en cette fin d'année m'invitent à vous écrire de nouveau :

1 - Je rappelle, pour les clubs situés sur un aérodrome et qui ont une piste ou des bandes de roulage en herbe, qu'il ne vous reste que jusqu'au **19 décembre 2008** pour bénéficier du passage d'un rouleau professionnel sur votre piste. La demande est à adresser au CRAM.

2 - Je vous conseille vivement d'effectuer **une demande d'agrément DDJS** pour votre club si vous ne l'avez pas encore. Même si, à priori, vous n'envisagez pas de demande de subvention pour l'année 2009.

Il faut envoyer votre demande rapidement car il faudra au moins 3 mois pour avoir une réponse (date de la campagne CNDS 2009).

Le dossier est très simple à constituer : Il suffit de remplir le formulaire de demande (téléchargeable à partir du site du CDAM 62 <http://www.cdam2062.canalblog.com> dans la rubrique "6- Téléchargements" --->>> *DDJS - Demande d'agrément DDJS*) et joindre une copie :

- des statuts,
- du récépissé de déclaration à la préfecture,
- des 3 derniers PV d'AG
- d'une attestation d'affiliation à la FFAM et des 3 derniers bilans financiers.

Croyez-moi, cet agrément ne coûte rien et pourra vous sortir de bien des situations délicates. C'est une reconnaissance vis à vis d'un organisme d'état qui de surcroît a un pouvoir de décision budgétaire.

--> *N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin d'aide.*

3 - Si vous avez effectué des manifestations de type "promotionnelles" ou "exposition publique" non inscrites au calendrier de la FFAM, vous pouvez bénéficier tout de même de points pour votre bilan d'activités. Il faut pour cela que remplissiez et renvoyiez au CRAM avant **le 31 décembre 2008**, le formulaire de compte rendu. Il est téléchargeable à partir du site du CDAM 62 dans la rubrique "6- Téléchargements" --->>> *FFAM - Bilan d'activité pour une manifestation non inscrite au calendrier.*

Sachez que le bilan d'activités est important pour le renouvellement du label "formation", pour les demandes de subvention ainsi que pour l'obtention d'une prime de bilan. Tout est fonction du nombre de points accumulés.

4 - Monsieur Dorizon, Vice président "communication" de la FFAM, demande à tous les clubs de bien vouloir renseigner ou mettre à jour les informations leur **fiche individuelle "club"**. Vous la trouverez sur : <http://www.ffam.asso.fr/> -->> Clubs & terrains -->> Gestion des clubs [se loguer] -->> Accès à votre fiche club.

Veillez aussi à ce que la fiche du président soit complétée, c'est elle qui induira les contacts de votre club dans le guide des terrains.

5 - N'oubliez pas de transmettre au CDAM 62 et au CRAM14 une copie de votre **procès verbal d'assemblée générale** ainsi que la **nouvelle composition de votre bureau directeur**. Nous en avons besoin pour évaluer vos besoins et pour vous apporter des aides.

Les membres du CDAM 62 vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

Modélistement,

Arnaud CARPENTIER

Président du CDAM 62

cdam62@yahoo.fr

06 87 23 16 81

<http://www.cdam2062.canalblog.com>

NB: Pour ceux qui ne sont pas familiers avec les sigles que j'utilise parfois :

DDJS : Direction Département de le Jeunesse et des Sports

CNDS : Centre National pour le Développement du Sport (organisme subventionneur de la DDJS)